



2022-169

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14/11/2022

FB/TD/OR n° 2022/01

Objet de la délibération :

Avenant n°1
Mission de maîtrise d'œuvre
pour la rénovation de l'espace
culturel des Prairiales

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :

08 NOVEMBRE 2022

Date de publication en ligne :
21 novembre 2022Auteur :
François BELHOMME, Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à Isabelle MARCHAND

Absentes :

- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article 1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 15/01/2021 lançant un appel d'offres restreint pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'espace culturel des Prairiales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022/05 en date du 17/01/2022 portant attribution des marchés,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres en date du 07/11/2022,

Considérant qu'il convient de signer un avenant n° 1 avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par l'entreprise SPIRALE - 11, rue des Tanneries - 87000 Limoges, mandataire du groupement ;

Monsieur François Belhomme, Maire, informe le conseil municipal de ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet de :

- Fixer le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 3 010 000 € H.T. en valeur mai 2022.

Ce coût est calculé selon :

- L'estimation phase APD réalisée le 21/07/2022 d'un montant de 2 982 000.00 € H.T.
- Désembouage, filtration, traitement d'eau : + 7 000.00 € H.T.
- Ajout de 50 sièges : + 21 000.00 € H.T.





2022-170

- Fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur la base de l'estimation APD selon ce qui suit :

- A la notification du marché, le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux indiqués à l'acte d'engagement était fixé à 2 383 000.00 € H.T et le forfait provisoire de rémunération était 2 383 000.00 € H.T calculé selon le taux de rémunération de 9.50 % soit 226 385.00 € H.T d'honoraires.

À l'issue de la remise de l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel des travaux étant arrêté à la somme de 3 050 000 € H.T., le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixé comme suit :

- Le taux de rémunération est ramené à 9.20 % soit 3 010 000 € H.T. X 9.2% = 276 920.00 € H.T. soit une plus-value sur les honoraires de 50 535.00 € H.T.

INCIDENCE FINANCIERE	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
Montant du marché initial	226 385.00 €	271 662.00 €
Montant du présent avenant	50 535.00 €	60 642.00 €
Nouveau montant du marché	276 920.00 €	332 304.00 €
Soit un taux en plus-value de		22.32 %

Conformément au Code de la commande publique, le taux d'augmentation étant supérieur à 5 %, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 novembre 2022 et a émis un avis favorable.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant pour un montant de 276 920.00 €HT soit 332 304.00 € TTC.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et délibéré à Epernon,

le 14 novembre 2022

Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME